



Date de dépôt : 4 mars 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la pétition : Plus de moyens pour garantir la relève du personnel et des conditions de travail dignes dans le cadre d'un service public

Rapport de majorité de Xavier Magnin (page 4)

Rapport de minorité de Romain de Sainte Marie (page 11)

Pétition (2172-A)

Plus de moyens pour garantir la relève du personnel et des conditions de travail dignes dans le cadre d'un service public

Pétition du personnel des structures d'accueil préscolaires genevoises à l'attention du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et de l'ACG

Il manque des milliers de places d'accueil préscolaire pour répondre aux besoins des parents et permettre aux femmes de se maintenir en emploi avec un enfant en âge préscolaire. Aujourd'hui déjà, le personnel travaille à flux tendu et nous manquons de personnel diplômé pour garantir la relève. Encore faudrait-il que ce travail soit attractif !

Nous en avons assez :

- des attaques incessantes sur la qualité du travail et sur les normes d'encadrement,
- de l'absence de reconnaissance quant à l'importance de notre travail, comme dans tous les métiers exercés majoritairement par des femmes, malgré le rôle essentiel que nous jouons en matière d'égalité des chances et des genres,
- de nous former sans que cela débouche sur une véritable amélioration de notre salaire et de l'absence de revalorisation salariale de nos professions en général,
- d'un mode de gouvernance qui repose sur le bénévolat des employeurs, plutôt que sur des structures d'accueil préscolaire professionnelles et dans le cadre du service public,
- de l'insuffisance de moyens donnés à l'ESEDE pour former la relève et de l'absence d'une filière HES,
- de l'absence d'une politique de remplacement efficace qui nous épuise et porte atteinte à notre santé (il faudrait 15% de postes en CDI hors dotation),
- de l'absence d'équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge adéquate des enfants avec des besoins particuliers et de gestionnaires en intendance pour soulager le personnel éducatif du travail de nettoyage et de logistique,

- du refus de nombreux employeurs et de certaines communes de mettre à disposition des places de stage, d'apprentissage et de formation duale sur le temps de travail pour garantir la formation de la relève,
- de l'absence d'accès prioritaire à une place de crèche pour permettre au personnel de se maintenir en emploi pour ne pas aggraver la pénurie de personnel qualifié dans ce secteur.

Nous demandons :

au canton de Genève et aux communes, une augmentation substantielle des budgets publics pour financer des structures d'accueil préscolaire de qualité. La mise en place d'un service public d'accueil préscolaire garantissant un enfant = une place et de bonnes conditions de travail.

N.B. 1392 signatures
SIT, SSP, ACIPEG et AGEDE
p.a. SIT
Case postale 3135
1211 Genève 3

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Xavier Magnin

Cette pétition a fait l'objet de deux séances de commission, les 13 décembre 2023 et 31 janvier 2024 en présence de la conseillère d'Etat, M^{me} Anne Hiltpold, et de la secrétaire générale du DIP, M^{me} Eléonore Zottos.

Cette pétition propose des constats et fait des demandes dans son libellé reproduit à la page précédente.

Commission du 13 décembre 2023

Le président introduit le projet et cède la parole aux auditionnées.

M^{mes} Valérie Buchs, pour le Syndicat SIT, pétitionnaire, Martine Saillant, des syndicats des services publics, pétitionnaire, et Carin Sprecher Schmid, représentante de l'ACIPEG

M^{me} Saillant explique que, dans le cadre de la grève féministe du 14 juin, les deux syndicats, l'ACIPEG et l'association des éducateurs et éducatrices ont déposé une pétition.

Le personnel des structures d'accueil préscolaire fait le constat d'un **manque évident de reconnaissance** de la valeur de son travail, ceci depuis des années et ce, malgré le rôle essentiel qu'il joue auprès des enfants, des parents et pour le bon fonctionnement des entreprises. Le **nombre de places des structures d'accueil préscolaire et d'accueil familial de jour demeure totalement insuffisant** pour répondre aux besoins des familles, ce qui induit une pression majeure sur les conditions de travail et de salaire du personnel. De multiples **tentatives politiques sont à l'œuvre pour diminuer la qualité des prestations** à des fins d'économies et les moyens à disposition des collectivités publiques pour résorber la pénurie ne sont pas suffisants pour répondre à la demande. **Faute de places de formation en suffisance** et de qualité, ainsi que de soutien financier pour former la relève, d'une part des employeurs et d'autre part des communes, la carence d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance impacte toujours négativement la qualité du travail et la santé du personnel. Le manque d'attrait salarial de ces professions, la pénibilité du travail et l'absence de perspectives de carrière renforcent cette pénurie également.

Une des demandes est un **changement rapide de gouvernance des structures d'accueil préscolaire**. Le modèle associatif bénévole et non

professionnel a fait son temps. A l'instar de l'école obligatoire, l'intégration du personnel des structures d'accueil préscolaire au service public doit devenir une priorité. La pétition demande la mise en place **d'une politique cantonale qui instaure le principe « un enfant, une place »** et une **augmentation substantielle des budgets publics** pour financer les structures d'accueil préscolaire de qualité. Du **personnel diplômé** pour garantir la relève et des milliers de places d'accueil manquent à l'heure actuelle et le personnel travaille déjà à flux tendu.

La pétition défend **l'égalité entre femmes et hommes** et a été signée exclusivement pas le personnel des structures d'accueil à l'occasion du 14 juin, date symbolique.

Il est fait part des bienfaits des institutions pour les enfants, les parents et l'économie, mais le métier n'est pas attractif et peine à trouver de la relève : les jeunes ne s'y intéressent pas et encore moins les jeunes hommes.

Elle relate le choc qu'a représenté la modification de la loi sur l'accueil préscolaire, seulement quelques jours après le dépôt de cette pétition. La suppression de cette référence aux usages professionnels et son remplacement par la mention du salaire minimum à 24 francs de l'heure sont incompréhensibles pour ce secteur. Les crèches privées sont inaccessibles pour une grande tranche de la population.

Les 400 000 francs supplémentaires du budget 2024 sur un total de 2,2 millions de francs à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire sont un montant insignifiant au vu des besoins existant dans le canton.

En conclusion, une **augmentation substantielle du budget du canton** est nécessaire pour financer des crèches de qualité demandées par les parents et des conditions de travail correctes pour le personnel.

Questions et réponses

Les députés notent que la problématique est double : d'un côté, la formation et, de l'autre, le nombre de places subventionnées. Pour le premier point, il est répondu qu'il y a effectivement trop peu de places de formation et pas de filières HES.

Il est noté la question de l'attractivité et les conditions de travail actuelles soi-disant peu enviables. Il y a un nombre conséquent de personnes qui se retirent de ce secteur à cause des conditions de travail.

Il est à noter que la formation ASE attire énormément de jeunes lors des recrutements directs de l'OFPC.

Il est question également du standard d'encadrement qui est requis pour la petite enfance : pour les enfants de 0-1 an, 1 adulte pour 4 enfants, et pour les 1-2 ans, 1 adulte pour 5 enfants. Plus l'âge des enfants augmente et moins il y a besoin d'adultes pour s'en occuper. Dans ce nombre d'adultes requis, il faut 60% d'éducateurs ESEDE et 40% d'assistants socio-éducatifs ou d'auxiliaires.

Sur différentes questions concernant les comparaisons intercantionales ou internationales, les pétitionnaires n'ont pas de réponse.

Sur les rôles de chaque partenaire, il est précisé que les crèches sont du ressort des communes et les formations, du canton, et que cette pétition mélange les genres et les intervenants : elle demande tous azimuts et du coup rate sa cible ou le bon lieu pour son traitement étant donné qu'elle est destinée simultanément au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à l'ACG.

Les pétitionnaires demandent d'augmenter l'enveloppe et de réfléchir à une redistribution de l'argent des communes et du canton.

La question des enfants à besoins spécifiques est également posée.

Selon les pétitionnaires, il faut pouvoir accueillir tout le monde. Les apprentissages faits dans les crèches permettent de faciliter l'arrivée à l'école. Donner des moyens logopédiques à cet âge-là permet de réduire les coûts et les problèmes futurs. Une étude qui soutient ce propos sortira bientôt. Les enfants à besoins spécifiques doivent être surveillés par des personnes supplémentaires. La dotation actuelle en personnel est insuffisante. Les subventions permettraient de résoudre cela.

Pour les stages et aides, il est répondu que certaines communes ne veulent pas mettre de l'argent pour les salaires des aides et des apprentis. Les stagiaires ne gagnent pas le salaire minimum, mais reçoivent des indemnités. Les salaires sont progressifs. Aujourd'hui, les aides (personnes au bénéfice d'une formation du niveau secondaire achevé comme un CFC ou l'ECG) entrent sur le marché du travail comme personnes non qualifiées mais qui doivent faire une expérience spécialisée pour y accéder. C'est un prérequis pour pouvoir entrer dans l'école des aides.

Commission du 31 janvier 2024

Le département, par l'entremise de M^{me} Zottos, indique que les considérants de la pétition mentionnent une insuffisance de moyens donnés à la formation supérieure d'éducateurs de l'enfance. Il est répondu qu'en 2022, une nouvelle voie de formation a été ouverte permettant aux assistants socio-éducatifs titulaires d'un CFC de faire une formation de 2 ans à l'Ecole supérieure d'éducateurs de l'enfance. Cette formation raccourcie permet

d'augmenter le nombre de diplômés éducateurs de l'enfance. L'intérêt pour cette formation augmente et une classe de 20 élèves a pu être constituée lors de la rentrée 2023. De plus, une nouvelle voie de formation en emploi a été ouverte en 2023 et 8 élèves ont opté pour cette formation lors de la dernière rentrée.

En plus des nouvelles formations, des travaux sont en cours pour promouvoir les métiers de la petite enfance. Les étudiants du cycle sont informés sur ces métiers et sur la formation raccourcie (3 ans de formation pour devenir ASE et 2 ans supplémentaires de formation pour devenir éducateurs de l'enfance).

Le département œuvre pour pouvoir créer des passerelles entre ES et HES. Une réflexion est en cours concernant les admissions à l'ESEDE et la question des aides qui a suscité des débats par le passé. Elle précise que les conditions de travail du personnel et la qualité de l'accueil des enfants sont assurées. A Genève, la dotation de personnel éducatif est fixée par voie réglementaire : 60% d'éducateurs et 40% d'ASE. Ces taux ont pu être maintenus jusqu'à présent, mais étant donné l'augmentation des places d'accueil, leur maintien devient plus difficile. Une réflexion est également en cours à ce sujet, en tenant compte des recommandations de la CDIP et la CDAS sur la composition des équipes éducatives.

Concernant l'invite « 1 enfant = 1 place », elle est comprise par un député comme une invitation à l'école obligatoire dès 2-3 ans. Le débat à ce sujet a déjà été entamé et il pense qu'il n'est pas clos pour l'instant.

Il est demandé si les jeunes manquent d'intérêt pour ces filières de formation. Quelles sont les mesures du Conseil d'Etat pour inciter les jeunes à suivre ces formations ? Est-ce que l'on connaît les raisons qui découragent les jeunes à se former à ces métiers ? Le département possède-t-il les chiffres montrant que les structures d'accueil ont des difficultés à engager du personnel ? Quel est l'impact de ce financement cantonal et aide-t-il au développement des structures d'accueil ? Comment le financement cantonal peut-il inciter les communes à développer leurs structures d'accueil ?

Selon le département les chiffres pourront être ressortis. En ce moment, beaucoup de jeunes disent qu'ils préfèrent aller faire des études dans le canton de Vaud plutôt qu'à Genève. Certains jeunes avaient fait un stage comme aides, mais finalement n'entraient pas à l'école. C'est problématique pour les institutions et les communes qui avaient engagé ces aides, car elles avaient financé ces stages. Elle souhaite instaurer un examen d'entrée pour accéder aux stages et, à cet égard, elle espère pouvoir faire tomber le salaire minimum.

Les jeunes trouvent les conditions financières importantes, mais insistent surtout sur des conditions de travail agréables et une reconnaissance de leur travail. Concernant le financement cantonal, la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (ci-après FDAP) perçoit des montants de la part des employeurs et du canton. Dans le cadre du budget 2024, la participation cantonale a été augmentée à 2 millions. Les fonds de la fondation sont reversés aux communes pour venir en soutien à la création de nouvelles places d'accueil. Une partie du montant issu de la participation cantonale est aussi utilisé pour le soutien d'enfants à besoins spécifiques. Le financement cantonal arrive à saturation et, s'il fallait participer davantage, il faudrait augmenter la participation des employeurs. Mais cela resterait un financement à la création de places et pas un financement au fonctionnement des structures.

Il est cité que la politique de remplacement serait facilitée si elle était gérée par le canton et qu'il faudrait au moins une coordination cantonale sur certains aspects mentionnés dans la pétition. La pétition remet en question le mode de gouvernance et nécessiterait un renvoi au Conseil d'Etat.

Un député précise que la pétition est problématique, car elle mélange divers sujets tout en insistant sur le principe « 1 enfant = 1 place ». La formation et la relève sont un vrai enjeu et il considère que la pétition les aborde à juste titre. Il estime, en revanche, que les conditions de travail sont dignes à Genève. Les coûts engendrés pour les communes sont conséquents et il est normal que la pétition soit adressée à l'ACG. En revanche, étant donné que la pétition est aussi adressée à deux autres entités, il redoute qu'elle ne fasse que rater sa cible. Il faudrait reformuler cette pétition de sorte à adresser les demandes au Grand Conseil, respectivement au Conseil d'Etat. Il estime que la revalorisation concerne le niveau communal et que la FDAP pourrait formuler certaines recommandations à cet égard. Le bénévolat, pour sa part, a été mis à mal dû aux exigences du SASAJ, mais a été remplacé en revanche par du personnel formé et bien rémunéré.

La demande de la pétition, 1 enfant = 1 place, est illusoire puisque bon nombre de parents n'en ont pas besoin. Il considère que l'équipe pluridisciplinaire n'a pas sa place dans la pétition. En ce qui concerne les aides, les communes ont décidé de ne plus prendre des aides mais du personnel formé au même tarif horaire. L'ancienne magistrate cantonale n'a pas voulu comprendre que cela prétérait la formation. Il espère que cette législature reviendra sur ces questions. Il considère que cette pétition n'a pas des objectifs suffisamment clairs. C'est pourquoi il souhaite classer la pétition.

Une députée pense qu'un dépôt est préférable. Pour elle, les pétitionnaires demandent l'étatisation de la politique de la petite enfance et une augmentation du budget. Ces deux sujets sont aux mains des communes qui, en termes de

budget, mettent des moyens conséquents et augmentent le nombre de places à disposition. Elle pense que les communes font leur travail et qu'elles le font bien. Elles gèrent les crèches et s'occupent de la politique de la petite enfance à satisfaction. La pétition rate sa cible et elle soutiendra son classement.

Un député soutiendra plutôt le dépôt sur le bureau du Grand Conseil, mais il se ralliera si la majorité vote pour le classement. Il estime également que la pétition rate sa cible et que les communes font le travail nécessaire en injectant des moyens financiers et humains conséquents.

Un autre député, concernant les considérants, ne voit pas non plus l'intérêt d'une formation HES. Les invites sont généralistes, mais indiquent tout de même un manque de places d'accueil. Il pense que classer la pétition serait problématique, car cela sous-entendrait qu'il n'y a pas de problème au sujet des places d'accueil.

Une autre députée constate que classer une pétition équivaut à la jeter aux oubliettes. La pétition a été signée par 1400 personnes et traite de vrais problèmes, bien qu'ils ne concernent pas tous le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil. Elle pense que classer simplement la pétition et ignorer les problèmes n'est pas une solution durable.

Il est proposé également de retirer la pétition et de la reformuler. La politique familiale est importante, mais il faut cibler les entités responsables.

Il est aussi proposé de lier les travaux de la pétition 2172 et de la M 2911. Ce qui est refusé par :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
 Non : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
 Abstentions : -

La présidente met aux voix le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions :	-

Le dépôt de la P 2172 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

En conclusion :

Cette pétition mélange divers sujets tout en insistant sur le principe « 1 enfant = 1 place ».

La formation et la relève sont un vrai enjeu et la pétition les aborde à juste titre. En revanche, il est estimé que les conditions de travail sont dignes à Genève.

Les coûts engendrés pour les communes sont conséquents et il est normal que la pétition soit adressée à l'ACG. En revanche, étant donné que la pétition est aussi adressée à deux autres entités, elle va rater sa cible.

Il faudrait reformuler cette pétition de sorte à adresser les demandes au Grand Conseil, respectivement au Conseil d'Etat.

La revalorisation demandée concerne le niveau communal et la FDAP a été créée pour formuler certaines recommandations à cet égard.

Le bénévolat, pour sa part, a été mis à mal étant donné les exigences du SASAJ, et a été remplacé par du personnel formé et bien rémunéré. Ce qui met en péril les volontés citoyennes.

La demande de la pétition, 1 enfant = 1 place, est illusoire puisque bon nombre de parents n'ont pas besoin de garde en IPE.

En ce qui concerne les aides, les communes ont décidé de ne plus prendre des aides mais du personnel formé, puisque le tarif horaire est quasiment le même. L'ancienne magistrate cantonale n'a pas voulu comprendre que cela prêterait la formation et il est espéré que cette législature reviendra sur ces questions. La majorité de cette commission estime que cette pétition n'a pas des objectifs suffisamment clairs. C'est pourquoi le vote a été en sa défaveur et a abouti à un dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes

Date de dépôt : 4 mars 2024

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Romain de Sainte Marie

La présente pétition vise à augmenter les structures d'accueil d'enfants en âge préscolaire en renforçant les moyens mis à disposition et en garantissant la qualité de l'encadrement.

Dans le cadre de la grève féministe du 14 juin, les deux syndicats, l'ACIPEG et l'association des éducateurs et éducatrices ont déposé la présente pétition. Cela a été fait, car le personnel des structures d'accueil préscolaire fait le constat d'un manque évident de reconnaissance de la valeur de son travail, ceci depuis des années, et ce, malgré le rôle essentiel qu'il joue auprès des enfants, des parents et pour le bon fonctionnement des entreprises. Le nombre de places des structures d'accueil préscolaire et d'accueil familial de jour demeure totalement insuffisant pour répondre aux besoins des familles, ce qui induit une pression majeure sur les conditions de travail et de salaire du personnel. En effet, selon l'observatoire cantonal de la petite enfance et le SRED (annexe), le taux moyen cantonal d'offre en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies est seulement de 31,9%. Face à ce constat, même le Conseil d'Etat souhaite augmenter drastiquement ce taux pour atteindre 44% en 2029.

Mais ne nous trompons pas, augmenter la quantité, le nombre de places d'accueil, ne doit pas être synonyme de baisse de la qualité. En effet, de multiples tentatives sont à l'œuvre pour diminuer la qualité des prestations aux fins d'économie et les moyens à disposition des collectivités publiques pour résorber la pénurie ne sont pas suffisants pour répondre à la demande. Faute de places de formation en suffisance et en qualité, ainsi que de soutien financier pour former la relève, d'une part des employeurs et d'autre part des communes, la carence d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance impacte toujours négativement la qualité du travail et la santé du personnel. Le manque d'attrait salarial de ces professions, la pénibilité du travail et l'absence de perspectives de carrière renforcent cette pénurie également.

Le refus de doter les structures d'assez de postes de travail de contrats de travail à durée indéterminée conduit au maintien de contrats précaires et applique une flexibilité horaire qui met en péril l'organisation de la vie

familiale et privée. Le personnel des structures préscolaires est toujours composé essentiellement par des femmes travaillant à temps partiel. Elles assurent encore les $\frac{2}{3}$ du travail domestique, éducatif et de soins, ce qui conduit à des contrats à temps partiel et précaires et à des interruptions de carrière pénalisantes pour leurs revenus et leurs retraites.

Un changement plus rapide de gouvernance des structures d'accueil préscolaire s'impose. Le modèle associatif bénévole et non professionnel a fait son temps. A l'instar de l'école obligatoire, l'intégration du personnel des structures d'accueil préscolaire au service public doit devenir une priorité. La pétition demande la mise en place d'une politique cantonale qui instaure le principe « un enfant, une place ». Il y a un besoin et une volonté de reconnaissance de ces métiers essentiels et mal reconnus comme la plupart des professions majoritairement occupées par des femmes. Enfin, le canton doit s'assurer du nombre suffisant de places d'accueil selon la même logique de la scolarité qui garantit une place d'accueil par enfant.

Aujourd'hui, il est essentiel d'apporter un droit de tous les enfants à une éducation préscolaire de qualité avec un accès facilité dans le cadre d'un service public. Cela se traduit par les bienfaits sur le développement des enfants, le dépistage précoce des troubles éventuels dès le plus jeune âge, l'acquisition des apprentissages ainsi que l'entrée à l'école. Pour les femmes et plus globalement pour les familles, la pétition défend l'égalité entre femmes et hommes et garantit l'ouverture de nouvelles places d'accueil pour répondre aux besoins. Elle reconnaît aux professionnels de la petite enfance la mission et les compétences essentielles qui doivent être revalorisées dans le contexte actuel de pénurie. Actuellement encore, les subventions sont largement insuffisantes.

Le métier d'éducateur ou d'éducatrice de la petite enfance n'est pas attractif et peine à trouver de la relève : les jeunes ne s'y intéressent pas et encore moins les jeunes hommes. La formation pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance, les ASE et les assistants et assistantes socio-éducatives manquent de moyens pour garantir une relève de qualité nécessaire à l'ouverture de nouvelles places et le remplacement pour le personnel absent. Il y a trop de vacataires et trop peu de postes fixes.

Enfin, les crèches privées pratiquent des prix de pension qui sont actuellement très élevés et ne sont accessibles qu'à une minorité aisée de la population. La création de places en crèche dans des structures publiques ou subventionnées, pratiquant une tarification proportionnelle au revenu des parents, est essentielle pour répondre à la demande de tous les parents sur l'ensemble du canton.

En conclusion, une augmentation substantielle du budget du canton est nécessaire pour financer des crèches de qualité demandées par les parents et des conditions de travail correctes pour le personnel.

La minorité de la commission vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette pétition.

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=109) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=78), 2022

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	9.0	34.6%	-	-
Anières	28.4	31.2%	30.0	33.0%
Avully	4.0	6.0%	14.0	20.9%
Avusy	3.0	8.1%	15.0	40.5%
Bardonnex	9.0	8.8%	18.0	17.6%
Bellevue	41.6	24.2%	30.4	17.7%
Bernex	78.0	22.8%	46.0	13.5%
Carouge	379.0	39.0%	84.0	8.6%
Cartigny	3.0	7.7%	16.0	41.0%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	5.0	8.1%	24.0	38.7%
Chêne-Bougeries	124.0	19.8%	28.0	4.5%
Chêne-Bourg	99.0	26.8%	31.0	8.4%
Choulex	8.0	19.0%	-	-
Collex-Bossy	9.8	16.1%	25.0	41.0%
Collonge-Bellerive	123.4	41.3%	32.0	10.7%
Cologny	88.0	32.7%	19.0	7.1%
Confignon	60.0	40.3%	18.0	12.1%
Corsier	30.4	33.4%	20.0	22.0%
Dardagny	16.0	22.5%	-	-
Genève-Ville	3'268.4	41.5%	419.0	5.3%
Genthod	17.8	23.1%	17.6	22.9%
Grand Saconnex	119.0	25.9%	16.0	3.5%
Gy	3.5	13.5%	-	-
Hermance	11.8	25.6%	5.0	10.9%
Jussy	11.5	25.0%	17.0	37.0%
Laconnex	3.0	10.0%	8.5	28.3%
Lancy	369.0	22.9%	122.0	7.6%
Meinier	22.0	37.3%	18.0	30.5%
Meyrin	318.1	24.5%	76.0	5.9%
Onex	137.0	18.2%	57.0	7.6%
Perly-Certoux	27.0	22.3%	18.0	14.9%
Plan-les-Ouates	225.0	40.0%	53.0	9.4%
Pregny-Chambesey	18.8	14.8%	16.0	12.6%
Presinge	10.0	28.6%	2.0	5.7%
Puplinge	26.0	18.2%	24.0	16.8%
Russin	4.0	28.6%	-	-
Satigny	80.0	47.3%	15.0	8.9%
Soral	3.0	6.3%	8.5	17.7%
Thônex	136.0	18.6%	25.0	3.4%
Troinex	10.0	11.8%	24.0	28.2%
Vandoeuvres	3.1	2.4%	16.0	12.7%
Vernier	438.0	27.3%	74.0	4.6%
Versoir	164.0	32.2%	32.0	6.3%
Veyrier	135.0	31.0%	74.0	17.0%
Total canton	6'679	31.9%	1'588	7.6%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (novembre 2022); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=107) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=77), 2021

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	2.0	7.4%	-	-
Anières	32.0	37.6%	27.0	31.8%
Avully	1.0	1.6%	14.0	21.9%
Avusy	-	-	15.0	44.1%
Bardonnex	9.0	8.9%	18.0	17.8%
Bellevue	41.5	29.0%	24.3	17.0%
Bernex	78.0	21.5%	46.0	12.7%
Carouge	379.0	37.5%	84.0	8.3%
Cartigny	2.4	5.5%	16.0	36.4%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	34.3%
Chêne-Bougeries	124.0	20.9%	28.0	4.7%
Chêne-Bourg	99.0	26.0%	31.0	8.1%
Choulex	8.0	20.5%	-	-
Collex-Bossy	6.7	11.4%	24.0	40.7%
Collonge-Bellerive	125.0	40.5%	31.5	10.2%
Cologny	86.9	30.4%	19.0	6.6%
Confignon	54.6	40.1%	18.0	13.2%
Corsier	28.0	29.2%	22.4	23.3%
Dardagny	15.0	18.5%	-	-
Genève-Ville	3'165.4	39.3%	419.0	5.2%
Genthod	22.5	26.2%	21.7	25.2%
Grand Saconnex	119.0	25.3%	15.0	3.2%
Gy	3.5	15.9%	-	-
Hermance	12.0	26.1%	10.6	23.0%
Jussy	11.5	21.3%	17.0	31.5%
Laconnex	-	-	8.5	38.6%
Lancy	378.0	23.4%	105.0	6.5%
Meinier	22.0	33.3%	18.0	27.3%
Meyrin	307.0	23.3%	76.0	5.8%
Onex	127.0	16.9%	40.0	5.3%
Perly-Certoux	27.0	19.9%	18.0	13.2%
Plan-les-Ouates	225.0	42.9%	53.0	10.1%
Pregny-Chambesey	17.4	14.1%	16.0	13.0%
Presinge	10.0	32.3%	2.0	6.5%
Puplinge	26.0	16.8%	24.0	15.5%
Russin	5.0	38.5%	-	-
Satigny	80.0	48.8%	15.0	9.1%
Soral	-	-	8.5	15.7%
Thônex	136.0	23.4%	25.0	4.3%
Troinex	10.0	12.3%	24.0	29.6%
Vandoeuvres	1.1	0.9%	16.0	13.4%
Vernier	400.0	26.7%	74.0	4.9%
Versoix	164.0	32.0%	32.0	6.3%
Veyrier	135.0	31.4%	74.0	17.2%
Total canton	6'496	31.1%	1'555	7.4%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (novembre 2021); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=100) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=76), 2020

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	2.0	6.5%	-	-
Anières	18.0	22.0%	27.0	32.9%
Avully	1.0	1.3%	14.0	18.7%
Avusy	-	-	15.0	37.5%
Bardonnex	9.0	9.7%	18.0	19.4%
Bellevue	41.0	27.9%	24.0	16.3%
Bernex	78.0	20.5%	46.0	12.1%
Carouge	376.0	35.5%	84.0	7.9%
Cartigny	2.4	6.2%	16.0	41.0%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	36.9%
Chêne-Bougeries	124.0	23.2%	28.0	5.2%
Chêne-Bourg	99.0	27.1%	31.0	8.5%
Choulex	8.0	18.6%	-	-
Collex-Bossy	10.0	20.8%	14.1	29.4%
Collonge-Bellerive	56.0	18.4%	31.5	10.3%
Cologny	86.3	28.8%	19.0	6.3%
Confignon	54.6	39.0%	18.0	12.9%
Corsier	14.0	14.0%	22.8	22.8%
Dardagny	15.0	19.2%	-	-
Genève-Ville	3'086.7	37.1%	394.0	4.7%
Genthod	18.0	22.0%	22.5	27.4%
Grand Saconnex	119.0	24.5%	15.0	3.1%
Gy	3.5	16.7%	-	-
Hermance	8.0	18.6%	10.2	23.7%
Jussy	11.5	27.4%	17.0	40.5%
Laconnex	-	-	8.5	32.7%
Lancy	377.0	22.9%	104.2	6.3%
Meinier	22.0	31.4%	18.0	25.7%
Meyrin	307.0	23.5%	76.0	5.8%
Onex	127.0	16.1%	40.8	5.2%
Perly-Certoux	-	-	18.0	14.5%
Plan-les-Ouates	193.0	51.3%	53.0	14.1%
Pregny-Chambesey	19.0	14.6%	16.0	12.3%
Presinge	10.0	40.0%	2.0	8.0%
Puplinge	26.0	17.6%	24.0	16.2%
Russin	5.0	31.3%	-	-
Satigny	80.0	48.2%	15.0	9.0%
Soral	-	-	8.5	14.9%
Thônex	118.0	21.2%	25.0	4.5%
Troinex	10.0	13.0%	24.0	31.2%
Vandoeuvres	1.7	1.4%	16.0	13.1%
Vernier	331.0	22.7%	74.0	5.1%
Versoix	164.0	32.3%	32.0	6.3%
Veyrier	135.0	30.3%	74.0	16.6%
Total canton	6'167	29.4%	1'520	7.2%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCOPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (novembre 2020); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=99) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=76), 2019

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	2.0	5.1%	0.7	1.8%
Anières	18.0	21.7%	28.0	33.7%
Avully	1.0	1.5%	14.0	20.9%
Avusy	-	-	15.0	45.5%
Bardonnex	9.0	10.3%	18.0	20.7%
Bellevue	42.0	29.4%	27.2	19.0%
Bernex	78.0	20.1%	46.0	11.8%
Carouge	377.0	36.6%	84.0	8.2%
Cartigny	2.4	5.2%	16.0	34.8%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	30.4%
Chêne-Bougeries	124.0	24.6%	28.0	5.5%
Chêne-Bourg	99.0	26.8%	31.0	8.4%
Choulex	8.0	17.4%	-	-
Collex-Bossy	10.0	18.9%	18.0	34.0%
Collonge-Bellerive	56.0	17.9%	31.5	10.1%
Cologny	61.8	23.7%	19.0	7.3%
Confignon	54.6	37.7%	17.3	11.9%
Corsier	14.0	16.1%	22.0	25.3%
Dardagny	15.0	19.5%	-	-
Genève-Ville	3'070.7	36.0%	394.0	4.6%
Genthod	18.0	20.0%	20.8	23.1%
Grand Saconnex	119.0	24.3%	15.0	3.1%
Gy	3.5	18.4%	-	-
Hermance	8.0	22.9%	10.0	28.6%
Jussy	11.2	30.3%	17.0	45.9%
Laconnex	-	-	8.5	40.5%
Lancy	314.0	19.4%	99.4	6.1%
Meinier	21.3	25.3%	22.0	26.2%
Meyrin	306.0	23.4%	76.0	5.8%
Onex	128.0	15.5%	42.6	5.2%
Perly-Certoux	-	-	18.0	15.5%
Plan-les-Ouates	193.0	48.9%	53.0	13.4%
Pregny-Chambesey	18.0	16.5%	16.0	14.7%
Presinge	10.0	40.0%	2.0	8.0%
Puplinge	26.0	17.7%	23.0	15.6%
Russin	5.0	35.7%	-	-
Satigny	64.0	33.9%	30.0	15.9%
Soral	-	-	8.5	14.4%
Thônex	118.0	22.6%	25.0	4.8%
Troinex	10.0	11.9%	24.0	28.6%
Vandoeuvres	1.2	1.3%	18.0	19.8%
Vernier	331.0	22.7%	74.0	5.1%
Versoix	148.0	27.9%	32.0	6.0%
Veyrier	135.0	28.7%	74.0	15.7%
Total canton	6'031	28.5%	1'543	7.3%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (novembre 2019); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=97) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=76), 2018

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	2.0	4.3%	-	-
Anières	18.0	20.0%	27.0	30.0%
Avully	1.0	1.4%	14.0	19.2%
Avusy	-	-	15.0	40.5%
Bardonnex	7.2	7.7%	18.0	19.1%
Bellevue	45.6	30.2%	23.1	15.3%
Bernex	78.0	20.4%	46.0	12.0%
Carouge	363.0	34.8%	84.0	8.0%
Cartigny	2.4	4.6%	16.0	30.8%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	27.6%
Chêne-Bougeries	124.0	23.6%	22.0	4.2%
Chêne-Bourg	99.0	26.4%	31.0	8.3%
Choulex	8.0	19.0%	-	-
Collex-Bossy	8.4	16.2%	28.4	54.6%
Collonge-Bellerive	56.0	17.3%	33.5	10.4%
Cologny	61.4	22.8%	19.0	7.1%
Confignon	54.6	33.7%	32.0	19.8%
Corsier	14.0	17.7%	20.0	25.3%
Dardagny	15.0	18.1%	-	-
Genève-Ville	3'041.0	35.9%	395.0	4.7%
Genthod	16.9	19.7%	13.5	15.7%
Grand Saconnex	119.0	26.5%	-	-
Gy	3.5	17.5%	-	-
Hermance	8.0	19.5%	7.0	17.1%
Jussy	11.3	25.0%	17.0	37.8%
Laconnex	-	-	8.5	31.5%
Lancy	315.0	19.3%	96.0	5.9%
Meinier	21.3	25.3%	23.0	27.4%
Meyrin	306.0	23.7%	76.0	5.9%
Onex	127.0	15.9%	45.4	5.7%
Perly-Certoux	-	-	18.0	16.1%
Plan-les-Ouates	189.0	46.4%	53.0	13.0%
Pregny-Chambesey	17.2	14.6%	16.0	13.6%
Presinge	10.0	40.0%	2.0	8.0%
Puplinge	26.0	19.4%	23.0	17.2%
Russin	5.0	33.3%	-	-
Satigny	60.0	30.3%	30.0	15.2%
Soral	-	-	8.5	21.3%
Thônex	118.0	23.5%	25.0	5.0%
Troinex	10.0	11.1%	24.0	26.7%
Vandoeuvres	1.6	1.9%	18.0	21.4%
Vernier	299.0	20.1%	74.0	5.0%
Versoix	124.0	24.3%	48.0	9.4%
Veyrier	81.0	17.7%	76.0	16.6%
Total canton	5'867	27.7%	1'550	7.3%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (décembre 2018); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=93) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=77), 2017

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	2.0	4.9%	-	-
Anières	18.0	18.8%	25.0	26.0%
Avully	1.0	1.3%	14.0	18.4%
Avusy	-	-	15.0	37.5%
Bardonnex	6.4	7.5%	16.0	18.8%
Bellevue	40.5	26.6%	24.1	15.9%
Bernex	78.0	21.1%	46.0	12.4%
Carouge	293.0	28.7%	83.0	8.1%
Cartigny	2.4	5.9%	16.0	39.0%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	25.5%
Chêne-Bougeries	88.0	19.0%	22.0	4.7%
Chêne-Bourg	100.0	27.2%	31.0	8.4%
Choulex	8.0	22.2%	-	-
Collex-Bossy	10.8	18.6%	27.0	46.6%
Collonge-Bellerive	56.0	17.0%	33.5	10.2%
Cologny	59.0	21.6%	19.0	7.0%
Confignon	54.6	33.3%	32.0	19.5%
Corsier	14.0	18.4%	26.0	34.2%
Dardagny	15.0	17.6%	-	-
Genève-Ville	2'988.2	35.3%	395.0	4.7%
Genthod	18.0	22.5%	13.9	17.4%
Grand Saconnex	109.0	24.7%	-	-
Gy	3.5	21.9%	-	-
Hermance	8.0	19.0%	-	-
Jussy	11.3	27.6%	17.0	41.5%
Laconnex	-	-	8.5	34.0%
Lancy	315.0	19.3%	95.3	5.9%
Meinier	21.3	21.3%	23.0	23.0%
Meyrin	259.0	22.7%	76.0	6.7%
Onex	127.0	14.7%	43.7	5.1%
Perly-Certoux	-	-	18.0	16.4%
Plan-les-Ouates	189.0	43.0%	53.0	12.0%
Pregny-Chambesey	18.7	15.5%	16.0	13.2%
Presinge	10.0	43.5%	2.0	8.7%
Puplinge	26.0	20.5%	23.0	18.1%
Russin	5.0	29.4%	-	-
Satigny	60.0	27.8%	30.0	13.9%
Soral	-	-	8.5	23.0%
Thônex	118.0	23.0%	25.0	4.9%
Troinex	10.0	10.9%	24.0	26.1%
Vandoeuvres	4.0	4.4%	18.0	19.8%
Vernier	299.0	18.7%	74.0	4.6%
Versoix	124.0	24.3%	48.0	9.4%
Veyrier	81.0	16.9%	95.0	19.9%
Total canton	5'652	26.7%	1'561	7.4%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (décembre 2017); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=90) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=78), 2016

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	1.8	3.9%	-	-
Anières	18.0	16.2%	25.0	22.5%
Avully	3.0	3.9%	14.0	18.4%
Avusy	-	-	15.0	46.9%
Bardonnex	6.0	6.1%	16.0	16.3%
Bellevue	40.5	24.7%	24.6	15.0%
Bernex	78.0	20.9%	46.0	12.3%
Carouge	293.0	30.4%	83.0	8.6%
Cartigny	2.4	8.6%	16.0	57.1%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	23.3%
Chêne-Bougeries	97.0	20.8%	44.0	9.4%
Chêne-Bourg	91.0	26.3%	31.0	9.0%
Choulex	8.0	22.9%	-	-
Collex-Bossy	10.8	16.4%	26.9	40.8%
Collonge-Bellerive	56.0	17.9%	33.5	10.7%
Cologny	59.0	23.2%	19.0	7.5%
Confignon	52.8	28.4%	32.0	17.2%
Corsier	14.0	17.9%	29.0	37.2%
Dardagny	-	-	16.5	19.4%
Genève-Ville	2'939.4	34.7%	378.7	4.5%
Genthod	18.0	21.2%	13.5	15.9%
Grand Saconnex	104.0	20.2%	-	-
Gy	3.5	25.0%	-	-
Hermance	8.0	21.1%	-	-
Jussy	11.3	23.1%	17.0	34.7%
Laconnex	-	-	8.5	50.0%
Lancy	321.0	19.4%	93.0	5.6%
Meinier	21.3	19.9%	23.0	21.5%
Meyrin	165.0	15.7%	76.0	7.2%
Onex	128.0	15.1%	44.0	5.2%
Perly-Certoux	-	-	18.0	14.6%
Plan-les-Ouates	189.0	43.9%	53.0	12.3%
Pregny-Chambesey	18.7	15.3%	16.0	13.1%
Presinge	10.0	38.5%	2.0	7.7%
Puplinge	26.0	23.4%	23.0	20.7%
Russin	-	-	2.5	17.9%
Satigny	60.0	26.0%	30.0	13.0%
Soral	-	-	8.5	29.3%
Thônex	118.0	22.8%	25.0	4.8%
Troinex	10.0	11.9%	18.0	21.4%
Vandoeuvres	4.0	4.9%	18.0	22.2%
Vernier	299.0	18.2%	74.0	4.5%
Versoix	124.0	24.0%	32.0	6.2%
Veyrier	81.0	16.9%	95.0	19.8%
Total canton	5'490	26.0%	1'564	7.4%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (décembre 2016); Office cantonal de la statistique

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=87) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=76), 2015

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	3.0	6.8%	4.0	9.1%
Anières	18.0	16.7%	34.0	31.5%
Avully	3.0	4.3%	14.0	20.3%
Avusy	1.0	2.3%	15.0	34.1%
Bardonnex	6.0	6.2%	16.0	16.5%
Bellevue	44.0	28.8%	10.0	6.5%
Bernex	78.0	22.5%	46.0	13.3%
Carouge	253.0	25.8%	83.0	8.5%
Cartigny	3.0	9.1%	12.0	36.4%
Céligny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	22.6%
Chêne-Bougeries	106.0	24.8%	44.0	10.3%
Chêne-Bourg	82.0	24.8%	31.0	9.4%
Choulex	6.0	15.8%	-	-
Collex-Bossy	10.9	17.0%	16.0	25.0%
Collonge-Bellerive	56.0	17.0%	33.5	10.2%
Cologny	57.0	23.6%	19.0	7.9%
Confignon	50.0	28.2%	32.0	18.1%
Corsier	14.0	18.9%	29.0	39.2%
Dardagny	-	-	16.1	22.1%
Genève-Ville	2742.5	32.7%	375.0	4.5%
Genthod	18.0	21.7%	10.0	12.0%
Grand Saconnex	105.0	19.8%	-	-
Gy	3.5	15.9%	-	-
Hermance	8.0	20.0%	-	-
Jussy	11.3	19.5%	17.0	29.3%
Laconnex	-	-	8.5	53.1%
Lancy	313.0	19.3%	92.0	5.7%
Meinier	21.3	20.5%	23.0	22.1%
Meyrin	160.0	17.0%	76.0	8.1%
Onex	126.0	15.1%	45.0	5.4%
Perly-Certoux	-	-	18.0	13.5%
Plan-les-Ouates	189.0	44.2%	53.0	12.4%
Pregny-Chambesey	15.2	12.3%	17.0	13.7%
Presinge	9.0	31.0%	2.0	6.9%
Puplinge	27.0	35.1%	23.0	29.9%
Russin	-	-	1.7	12.1%
Satigny	60.0	25.4%	30.0	12.7%
Soral	-	-	8.5	30.4%
Thônex	110.0	21.2%	25.0	4.8%
Troinex	10.0	10.8%	16.0	17.2%
Vandoeuvres	6.0	8.0%	18.0	24.0%
Vernier	256.0	15.3%	74.0	4.4%
Versoix	124.0	22.9%	32.0	5.9%
Veyrier	80.0	16.4%	95.0	19.5%
Total canton	5'186	24.9%	1'538	7.4%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (décembre 2015); Office cantonal de la population et des migrations

Taux d'offre ⁽¹⁾ en places d'accueil collectif subventionnées par les communes dans les structures à prestations élargies (SPE-PE, n=82) et à prestations restreintes (SPE-PR, n=76), 2014

	Prestations élargies (PE)		Prestations restreintes (PR)	
	N places ⁽²⁾	Taux d'offre	N places ⁽²⁾	Taux d'offre
Aire-la-Ville	4.0	7.4%	4.0	7.4%
Anières	18.0	17.5%	34.0	33.0%
Avully	2.5	3.1%	14.0	17.3%
Avusy	2.6	5.5%	15.0	31.9%
Bardonnex	6.0	6.6%	16.0	17.6%
Bellevue	25.0	15.2%	7.0	4.2%
Bernex	76.4	21.2%	46.0	12.8%
Carouge	253.0	26.8%	83.0	8.8%
Cartigny	3.0	7.3%	13.0	31.7%
Céigny	-	-	-	-
Chancy	-	-	24.0	21.2%
Chêne-Bougeries	25.0	6.4%	44.0	11.3%
Chêne-Bourg	100.0	31.7%	31.0	9.8%
Choulex	-	-	-	-
Collex-Bossy	8.0	11.1%	16.0	22.2%
Collonge-Bellerive	56.0	18.2%	33.5	10.9%
Cologny	55.0	31.1%	19.0	10.7%
Confignon	49.5	28.3%	32.0	18.3%
Corsier	14.0	19.4%	29.0	40.3%
Dardagny	-	-	19.0	27.1%
Genève-Ville	2551.7	31.7%	377.0	4.7%
Genthod	23.0	24.5%	9.0	9.6%
Grand Saconnex	104.0	18.5%	-	-
Gy	3.5	13.0%	-	-
Hermance	8.0	16.7%	-	-
Jussy	11.3	18.2%	17.0	27.4%
Laconnex	-	-	5.0	31.3%
Lancy	244.0	15.5%	90.7	5.8%
Meinier	21.3	18.5%	23.0	20.0%
Meyrin	152.0	16.1%	76.0	8.0%
Onex	126.0	15.5%	41.3	5.1%
Perly-Certoux	-	-	18.0	12.9%
Plan-les-Ouates	129.0	30.9%	53.0	12.7%
Pregny-Chambesey	12.0	10.4%	18.0	15.7%
Presinge	6.0	22.2%	-	-
Puplinge	8.0	12.7%	31.0	49.2%
Russin	-	-	-	-
Satigny	54.0	21.8%	31.0	12.5%
Soral	-	-	12.0	41.4%
Thônex	110.0	20.8%	25.0	4.7%
Troinex	10.0	11.2%	16.0	18.0%
Vandoeuvres	8.0	8.9%	18.0	20.0%
Vernier	254.0	15.4%	57.0	3.5%
Versoir	124.0	22.5%	32.0	5.8%
Veyrier	80.0	16.0%	95.0	19.0%
Total canton	4738	23.2%	1'525	7.5%

⁽¹⁾ Le taux d'offre est calculé en rapportant le nombre de places au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire (enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois [congé maternité]).

⁽²⁾ Pour les prestations élargies, le nombre de places est exprimé en équivalent temps plein.

Pour les prestations restreintes, le nombre de places correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014); Office cantonal de la population et des migrations

Accueil collectif préscolaire

Dans le canton de Genève, l'accueil collectif est régi par la Loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) et le règlement d'application (RAPr).

Les personnes physiques ou morales, ainsi que les collectivités publiques, qui souhaitent exploiter une structure d'accueil collectif ouverte à des enfants de 0 à 4 ans doivent être en possession d'une autorisation cantonale délivrée par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ/DIP).

Le règlement d'application distingue deux types de structures d'accueil collectif :

- celles à prestations élargies (PE) : structures d'accueil ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé.
- celles à prestations restreintes (PR) : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives citées précédemment.

Les données statistiques de l'accueil collectif ne tiennent pas compte des haltes-garderies.
